

Comité de Quartier de MONTBETON PUYBESSEAU



BROCANTE VIDE/GRENIER DIMANCHE 01 JUILLET 2018 Stade de Montbéton CUSSET de 7H30 à 18H

Cette manifestation aura lieu sur le stade de Montbéton **rue de Montbéton à CUSSET**.

Nous accepterons toutes les inscriptions jusqu'au **dimanche 24 juin**, (dans la mesure des places disponibles) accompagnées de leur règlement. La publicité sera assurée par la presse locale et par voie d'affiches. Un bar et une possibilité de restauration seront mis à votre disposition afin de vous permettre de vous restaurer si vous le souhaitez ainsi que des toilettes.

Le comité vous attend et vous souhaite une bonne journée à CUSSET

REGLEMENT

Article 1 : La manifestation est exclusivement réservée aux particuliers suivant la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité. Aucun exposant ne sera accepté sans cette pièce.

Article 3 : Une autorisation parentale sera exigée pour les **exposants mineurs**.

Article 4 : Les participants certifient sur l'honneur ne vendre lors de cette manifestation, que des **objets usagés**. **La vente d'objets neufs n'est en aucun cas autorisée et les exposants seront refusés**.

Article 5 : Le formulaire de demande d'inscription est à remplir de façon complète, de manière lisible et à retourner à l'adresse indiquée. Le règlement doit être conservé par chaque exposant qui doit en prendre connaissance et strictement s'y conformer.

Article 6 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. En raison des frais importants engagés, Les emplacements seront attribués par l'association « comité de quartier de Montbéton Puybesseau » et ne donneront lieu à aucune réclamation.

Article 7 : Quelques jours avant la manifestation, ou le jour-même pour les arrivants de dernière minute, à partir de **6H30**, les numéros d'emplacements attribués seront communiqués aux exposants, de sorte qu'ils puissent déballer sur le stand qui leur a été réservé. Aucune modification de disposition des emplacements ne sera autorisée. Dès la marchandise installée sur les stands les exposants resteront derrière les stands jusqu'à la fin de la manifestation ou devront être mis à l'extérieur de l'enceinte réservée à cet effet.

Article 8 : Les **places réservées et non occupées à 7H30 précises**, seront relouées sans aucun recours.

Article 9 les exposants qui remplissent le bulletin d'inscription attestent sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une brocante depuis le 01 janvier 2018

Article 10 : L'Association « comité de quartier de Montbétou Puybessou » se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse n'être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Article 11 : La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis, ainsi que les armes.

Article 12 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leurs soins. **Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.**

Article 13 : Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer.

L'Association n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelque nature qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur les stands ou ceux qui seraient occasionnés à tes tiers par un exposant.

Article 14 : Chaque exposant devra apporter son matériel (tables, plateaux avec tréteaux, sièges) et devra louer au minimum un emplacement de 6 mètres linéaires au prix de **10 €**.

Article 15 : Les exposants sont priés de ne pas quitter leur stand avant l'heure fixée dans le présent règlement par respect pour les visiteurs, leurs voisins exposants et les organisateurs.

L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et devra le libérer au plus tard à 18H. Il devra apporter des sacs poubelles qu'il devra mettre dans les containers réservés à cet effet avant de quitter la brocante.

Article 16 : Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu, sera dans l'obligation de déménager son stand et sans discussion possible.

Article 17: Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association « comité de quartier de Montbétou Puybessou » et acceptent le règlement.

Article 18 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur.

Article 19 : Pour une bonne organisation, nous vous demandons de nous retourner vos inscriptions pour **le dimanche 24 juin 2017** dernier délai accompagnées de votre règlement.

CONTACT :

Renseignements : ☎ **Nicole 06.82.14.55.00 ou Dominique 07.77.92.44.69**

En cas d'absence, merci de laisser un message nous vous rappellerons.

Inscriptions :

Mail : brocantomtbeton@gmail.com

 **Comité de quartier Montbétou Puybessou**

par courrier : Madame Nicole PERARD 21 Chemin des Jonchères 03300 CUSSET

BULLETIN D'INSCRIPTION

BROCANTE comité quartier Montbétou Puybessou

Coupon réponse à découper et à renvoyer obligatoirement accompagné de son règlement, d'une photocopie recto verso d'une pièce d'identité à :

Madame Nicole PERARD 21 Chemin des Jonchères 03300 CUSSET

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :@.....

Tel. Dom. : Tel. Portable :

Nature de la pièce d'identité :
.....N°..... lieu et date de délivrance

Je réserve : **1 emplacement de 6 ml (minimum) à 10 €**
Plus. () emplacement supplémentaire à 10 € les 6 ml **soit :..... €**
Soit un total de = €

Un café et une viennoiserie offert par inscription

Je règle mon emplacement : en espèce ou par Chèque

Chèque à l'ordre de « **Comité de quartier Montbétou Puybessou** »

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter et déclare sur l'honneur :

- ✓ Ne pas être commerçant
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du Code du Commerce).
- ✓ Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature en cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Fait à Le2018 Signature suivie de la mention
« Lu et Approuvé »